

### **MUNICIPALITÉ**

Décisions du Conseil - Budget

Travaux - Projets

...

### **VIE DE LA COMMUNE**

Evènements

A vos Agendas - Les Ecoles

...

### **INFOS**

Listes électorales

Transports scolaires

...

### **SERVICES**

Nos entrepreneurs

Coordonnées utiles

...

# LE MOT DU MAIRE



*Le Conseil Municipal a adopté le budget primitif 2019 lors de sa séance du 5 avril 2019.*

*Celui-ci a été établi avec le choix de ne pas augmenter les taux d'imposition des trois taxes communales (taxe d'habitation, taxe sur le foncier bâti et taxe sur le foncier non bâti), afin de ne pas alourdir la fiscalité des contribuables de notre commune. Depuis le début de mon mandat, je suis satisfaite de ne pas avoir eu à augmenter les impôts.*

*Je maintiens le cap d'une gestion rigoureuse et toujours à la recherche très active de subvention pour nous permettre d'améliorer les services à la population. Aussi, la commune de Lapan est en phase de désendettement. (pour information : dette par habitant en 2014 : 843 €, en 2018 : 376 €. Deux emprunts se termineront en 2021 et deux autres en 2029).*

*La maîtrise des dépenses de fonctionnement reste stable et nous notons une augmentation sensible des recettes liée à l'accroissement de la population. Vous trouverez le budget 2019 qui vous est présenté de manière détaillée (en pages 6 et 7).*

*Nous poursuivons l'effort d'investissement avec les projets que je vous ai présentés en janvier lors de la cérémonie des vœux.*

*Afin d'apporter toujours plus d'échanges et de proximité :*

*- J'ai mis à votre disposition un ordinateur avec connexion internet pour vous permettre de faire vos démarches en ligne sans pour cela aller dans les M.S.A.P. (maisons de services publics)*

*- Vous avez également à votre disposition une boîte à livres qui est installée place de l'église « abri bus ».*

*Place à la convivialité, j'ai le plaisir de vous convier au repas de la Fête Nationale le dimanche 14 juillet à 12 H à la salle polyvalente, organisé par la municipalité. Comme les années précédentes, le repas sera concocté principalement par les membres du conseil municipal. Un grand merci. Après le repas, le terrain de pétanque vous attend !*

*Je vous invite à venir passer un moment agréable dans la bonne humeur et dans l'échange. Je vous souhaite à tous de passer un très bel été et de très bonnes vacances.*

*Annie RADUGET - Maire de Lapan*

## MUNICIPALITÉ

### Pages 03-05

Décisions du Conseil Municipal

### Page 05

Elections européennes

### Page 06

Comptes Administratifs

### Page 07

Budget 2019

### Page 08

Taxes locales



### Page 08

CCAS

### Page 09

Marianne

### Page 09

Nouveau service

### Page 09

Boîte à livres

### Pages 09

Travaux

### Page 09

Projets

### Page 10

Sénat

## VIE DE LA COMMUNE

### Page 10

Marché aux truffes

### Page 11

Bus numérique

### Page 11

Miss USFO

### Page 11

Etat civil

### Page 12

Evènements

### Page 12

A vos agendas

### Page 13

Les écoles

## INFOS

### Pages 14-15

Règles de bon voisinage

### Page 15

Si on plantait

### Page 15

Tranquillité vacances

### Pages 16

RIP

### Page 16

Indésirables

### Page 16

Démarchages

### Page 16

INSEE

### Page 17

Bilan du SDIS

### Page 17

Listes électorales

### Page 17

Office de tourisme

### Page 18

Transports scolaires

### Page 18

Canicule

## SERVICES

### Pages 18

Zoom sur...

### Page 19

Nos entrepreneurs

### Page 20

Coordonnées utiles



Les comptes-rendus officiels sont consultables sur le tableau d'affichage de la Mairie, en Mairie et sur le site lapan.fr

## SYNTHÈSE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1ER MARS 2019

- Approuve le compte-rendu de la dernière séance et signé par les membres présents du Conseil.
- Approuve, à l'unanimité, le renouvellement de la convention 2019 avec la SPA du Cher.
- Subventions acceptées, à savoir :

CCAS LAPAN	1500 €
ALCS LAPAN	300 €
Sapeur-Pompiers de Châteauneuf sur Cher	50 €
Sapeur-Pompiers de Lunery	50 €
Accès aux droits Conseil départemental	30 €
Facilavie	50 €
Ecole d'Arçay	100 €
Secours Populaire	50 €
Fondation du patrimoine	55 €
Mission locale	50 €
AMD Aide au maintien à domicile des personnes âgées	50 €
US Florentaise Cyclisme (tour du canton)	50 €
Subvention diverses	200 €

- Approuve , à l'unanimité, le renouvellement du contrat de prestations de service informatique avec la société SEGILOG.
- Donne un avis favorable, à l'unanimité, au retrait de la CDC Berry Grand Sud par substitution de la commune de Saint Vitte du SMEAL.
- Soutient, à la majorité, (9 pour, 2 abstentions), la résolution générale du 101ème congrès des Maires et des Présidents d'intercommunalité.
- Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) : Le Maire est seul responsable de cette protection. Ce règlement protège tout d'abord les concitoyens. Il faut donc désigner un délégué qui peut être commun à plusieurs communes. A ce sujet, un courrier de l'Agence Cher Ingénierie, à laquelle nous sommes adhérents, propose ses services pour remplir ce rôle en tant que personne morale. L'association des Maires du Cher doit étudier cette proposition et nous tenir informé.
- Course cycliste du canton de Trouy : la course se déroulera le 18 mai 2019 avec un seul passage sur la commune.
- Une balade nature sur la Vallée aux Lièvres aura lieu le samedi 22 juin 2019 à 17h30.
- Amicale des chasseurs de Lapan : dissolution de l'association effective le 26 janvier 2019
- Pays Berry Saint-Amandois : Projet de création d'un Parc Naturel Régional
- Commission de contrôle électoral : ont été désignés par la Préfecture, Conseil Municipal : Mme Valérie Charles, Délégué de l'Administration : M Claude Ouzé, Délégué du tribunal de Grande Instance : titulaire M Morgan MOREAU et suppléante : Mme Stéphanie GIRAULT
- Bus Numérique : atelier gratuit le 6 mai 2019
- Contrôle périodique d'assainissement non collectif : M Borello, délégué du SMEAL rappelle l'article 13 du règlement du SPANC « En cas d'impossibilité pour les agents du SPANC de pénétrer à l'intérieur des propriétés privées, une nouvelle date de visite sera proposée. Si l'impossibilité demeure lors du second passage, elle sera assimilée à un refus de la part de l'utilisateur. Il sera alors émis un rapport indiquant l'absence d'installation et la prestation sera facturée ».



## SYNTHÈSE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 AVRIL 2019

- Approuve le compte-rendu de la dernière séance et signé par les membres présents du Conseil.
- Approuve, à l'unanimité le compte de gestion du Receveur Municipal dressé par Mme Richard pour l'exercice 2018. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.
- Approuve, à l'unanimité, le compte administratif qui fait apparaître un résultat de clôture de l'exercice 2018 de 58 055,57 €.
- Approuve, à l'unanimité, l'état de notification des taux d'imposition de 2019 des quatre taxes directes locales établi par la Direction Générale des Impôts selon le calcul des taux 2019 par implication de la variation proportionnelle.
- Approuve à l'unanimité, le budget unique de l'exercice 2019.
- Approuve, à l'unanimité, le bilan de l'année 2018 concernant l'office national des forêts. Recettes : 0 € ; Dépenses 1 416,02 € ; Différence -1 416,02 € ; Revenu net (HT)/ hectare : -31,89 € .
- Emet, à l'unanimité, un avis favorable sur l'ensemble du tracé du Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et Randonnée ainsi que l'inscription des chemins ruraux.
- Donne un avis favorable, à l'unanimité au retrait de la CDC FerCher-Pays Florentais par substitution des communes de Mareuil sur Arnon et de Saugy du SMEAL.
- Autorise, à l'unanimité, Monsieur Jean BORELLO pour signer le bail emphytéotique ou à défaut une convention de gestion en complément des délibérations précédentes.
- Demande d'aide financière, courrier concernant la fête agricole Levet/Châteauneuf Canton de Trouy le samedi 24 août 2019 sur la commune de Levet. Attribution de 50 €.
- Course Cycliste du canton de Trouy Organisée par US Florentaise Cyclisme aura lieu le samedi 18 mai 2019. Au vu de la modification de tracé suite à des travaux sur la commune de Corquoy, celle-ci était prévue par le Chemin de Houët. Mme le Maire ayant émis un avis DEFAVORABLE à ce nouveau tracé vu l'insécurité de la chicane du Pont du Cher. Le dernier tracé passera de Effes à Lunery (Carrefour D27/Chemin de Houët).
- SDE 18 Nomination au poste de Président, Monsieur Philippe MOISSON, en remplacement de M. Aymar DE GERMAJ démissionnaire.
- Cérémonie du 8 mai : Rendez-vous à 11 H.
- Organisation des Bureaux de vote « Elections Européennes » le 26 mai 2019 : A l'ouverture et à la fermeture, 1 président, 1 secrétaire et 2 assesseurs doivent être présents.
- Classement de la commune en zone de revitalisation rurale : Suivant décret n° 2019-423 du 27 mars 2019 la commune est en ZSCS (zones soumises à des contraintes spécifiques).
- Com Com ABC / Office de tourisme : Guide touristique 2019 « L'essentiel de Lignières / Châteauneuf / Levet mis à disposition à la mairie.
- Secrétariat de Mairie : Fermé les 8 et 11 avril 2019.

---

## SYNTHÈSE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 JUIN 2019

- Approuve le compte-rendu de la dernière séance et signé par les membres présents du Conseil.
- Approuve, à l'unanimité, les travaux d'investissement 2020 (rénovation bâtiment mairie), et autorise Mme le Maire à solliciter les subventions et signer tous les documents nécessaires.
- Approuve, à l'unanimité, la participation aux frais de fonctionnement des écoles primaires de Lunery pour l'année scolaire 2018/2019
- Approuve, à l'unanimité, la reprise de l'exploitation de l'immeuble commercial par Mme Wlazlo et donne tous pouvoirs au Maire pour signer tous les documents nécessaires.
- Décide, à l'unanimité, de ne pas participer au financement du fonds de solidarité logement 2019.

- Approuve, à l'unanimité, la réalisation d'une cartographie des chemins ruraux et chemins d'exploitation par la SAFER du Centre et tous pouvoirs au Maire pour signer tous les documents nécessaires.
- Prend acte, des échanges lors du débat, sans vote, sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de développement Durable portant sur l'élaboration du PLUI.
- Approuve, à l'unanimité, à l'accord local fixant à 33 sièges la composition du conseil communautaire.
- Inscription au titre des monuments historiques d'objets mobiliers conservés dans l'église de Lapan. Arrêté du Préfet de la Région Centre du 7 mai 2019 portant sur l'inscription de l'autel et du tabernacle (XVIIe et XIXe) conservés dans l'église de Saint-Caprais et appartenant à la commune de Lapan.
- Salle polyvalente : visite périodique de la commission de sécurité. Visite de la commission de sécurité le 18 février 2019. La commission d'arrondissement de Bourges a émis un avis favorable le 4 avril 2019
- PNR Sud Berry. Forum de concertation local le mardi 25 juin 2019 à 16h30 à Chateaufort.
- Curage hydrodynamique pour entretien de réseaux Eaux Pluviales. Présentation d'un devis. A voir pour un contrat d'entretien.
- Agence de l'Eau Loire Bretagne. Prix moyen de l'eau 4,12 € TTC/M3 ce qui correspond à une dépense annuelle de 494 € par foyer consommant 120 M3.
- Pays Berry Saint Amandois : Opération « si on plantait » campagne 2019. Dépôt des demandes avant le 31 juillet. Concernant la commune 4 arbres à remplacer.
- Repas du 14 juillet 2019 : aura lieu à midi à la salle polyvalente comme par le passé.
- Fermeture annuelle de la Mairie : du 1er au 29 août 2019 inclus.
- Mise en place du Référendum d'Initiative Partagée. : projet de privatisation du groupe Aéroport de Paris. La période de recueil de signature ouvre le 13 juin 2019 pour 9 mois, sur le site internet [www.referendum.interieur.gouv.fr](http://www.referendum.interieur.gouv.fr) ou à la mairie de Trouy, chef-lieu de canton.
- INSEE : enquête statistique sur l'emploi du 10 au 26 juin et du 9 au 24 septembre 2019 par Mme Patricia BAILLY. Lieu concerné : route de la Vallée du Cher.
- Berry Numérique : le Conseil Département nous informe d'un retard d'un an.

## RÉSULTATS ÉLECTIONS

Le 26 mai 2019, se sont déroulées les élections européennes. Voici l'ensemble des résultats pour la commune :

Inscrits	153
Nombre de votants	87
Taux de participation	56,86 %
Votes blancs (en pourcentage des votes exprimés)	0,00 %
Votes nuls (en pourcentage des votes exprimés)	2,30 %

Liste conduite par :	Voix
Jordan BARDELLA	28
Manon AUBRY	17
Nathalie LOISEAU	8
Yannick JADOT	7
Nicolas DUPONT-AIGNAN	6
François-Xavier BELLAMY	6
Hélène THOUY	4
Ian BROSSAT	3
Jean-Christophe LAGARDE	2
Dominique BOURG	1
Raphaël GLUCKSMANN	1
François ASSELINEAU	1

Liste conduite par :	Voix
Francis LALANNE	1
Robert DE PREVOISIN	0
Renaud CAMUS	0
Florie MARIE	0
Hamada TRAORE	0
Florian PHILIPPOT	0
Audric ALEXANDRE	0
Vincent VAUCLIN	0
Yves GERNIGON	0
Gilles HELGEN	0
Sophie CAILLAUD	0
Thérèse DELFEL	0

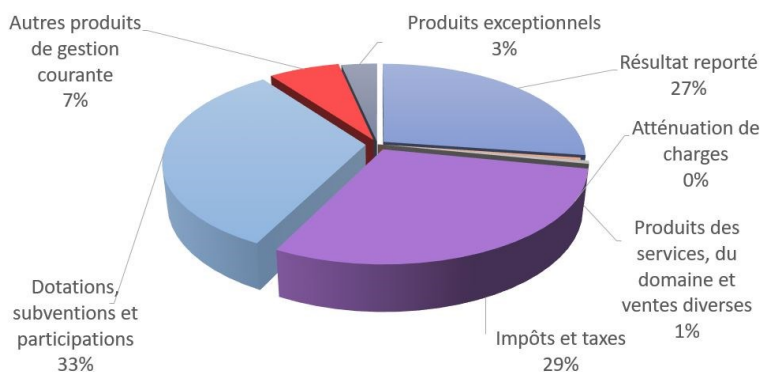
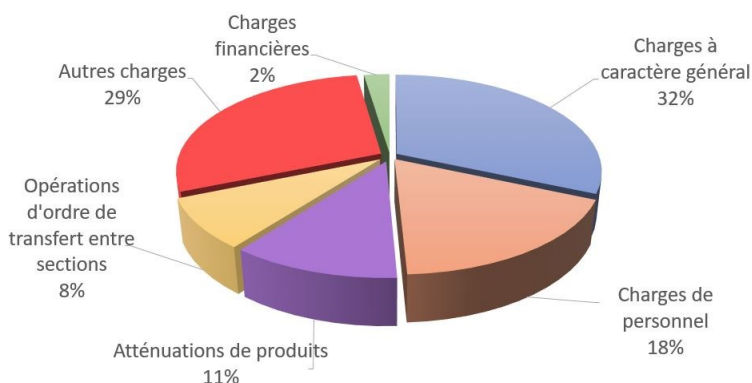
Liste conduite par :	Voix
Nathalie ARTHAUD	0
Benoît HAMON	0
Nathalie TOMASINI	0
Cathy Denise Ginette CORBET	0
Antonio SANCHEZ	0
Pierre DIEUMEGARD	0
Christophe CHALENCON	0
Olivier BIDOUE	0
Christian Luc PERSON	0
Nagid AZERGUI	0

Le Conseil Municipal, lors de la séance du 5 avril 2019 a approuvé à l'unanimité des présents le Compte Administratif 2018 qui se présente comme ci-dessous :

## SECTION DE FONCTIONNEMENT

### DÉPENSES

Libellé	Prévu	Réalisé
Charges à caractère général	78 108,31 €	31 014,26 €
Charges de personnel	18 200,00 €	17 390,35 €
Atténuations de produits	10 980,00 €	10 980,00 €
Opérations d'ordre de transfert entre sections	3 023,00 €	8 198,00 €
Autres charges	29 391,50 €	28 361,05 €
Charges financières	2 399,29 €	2 349,29 €
Charges exceptionnelles	100,00 €	-
Virement à la section investissement	25 621,41 €	-
<b>TOTAL</b>		<b>98 292,95 €</b>



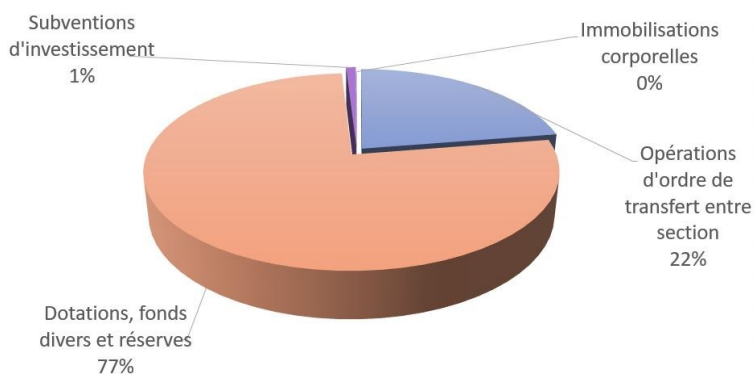
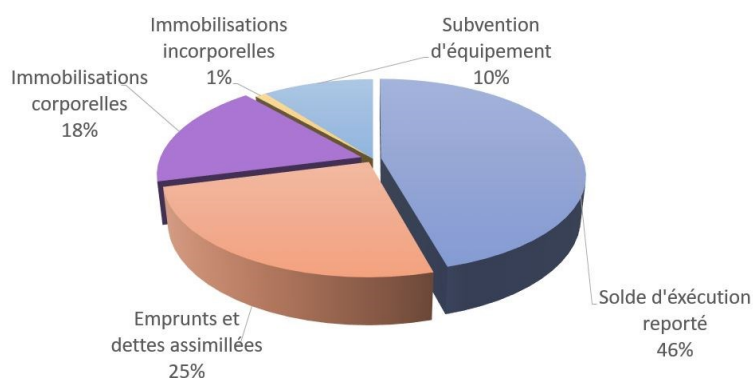
### RECETTES

Libellé	Prévu	Réalisé
Résultat reporté	47 934,51 €	47 934,51 €
Atténuation de charges	0,00 €	655,00 €
Produits des services, du domaine et ventes diverses	1 430,00 €	958,62 €
Impôts et taxes	50 000,00 €	51 466,07 €
Dotations, subventions et participations	56 809,00 €	57 135,23 €
Autres produits de gestion courante	11 000,00 €	11 870,00 €
Produits exceptionnels	150,00 €	5 945,40 €
<b>TOTAL</b>		<b>175 964,83 €</b>

## SECTION D'INVESTISSEMENT

### DÉPENSES

Libellé	Prévu	Réalisé
Solde d'exécution reporté	25 627,05 €	25 627,05 €
Emprunts et dettes assimilées	14 166,51 €	14 166,51 €
Immobilisations corporelles	17 352,71 €	9 866,21 €
Immobilisations incorporelles	600,00 €	576,36 €
Subvention d'équipement	8 099,92 €	5 842,56 €
<b>TOTAL</b>		<b>56 078,69 €</b>



### RECETTES

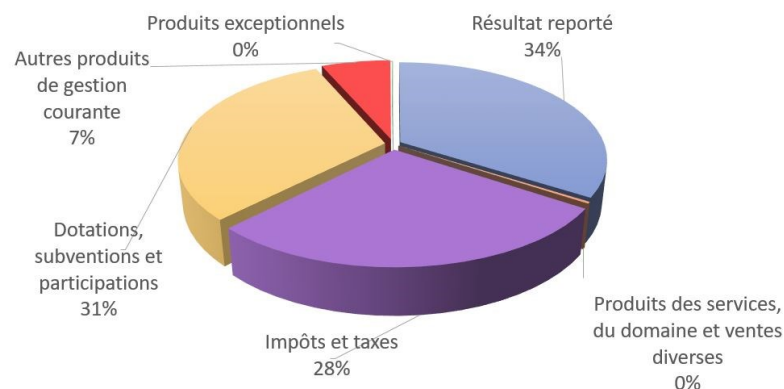
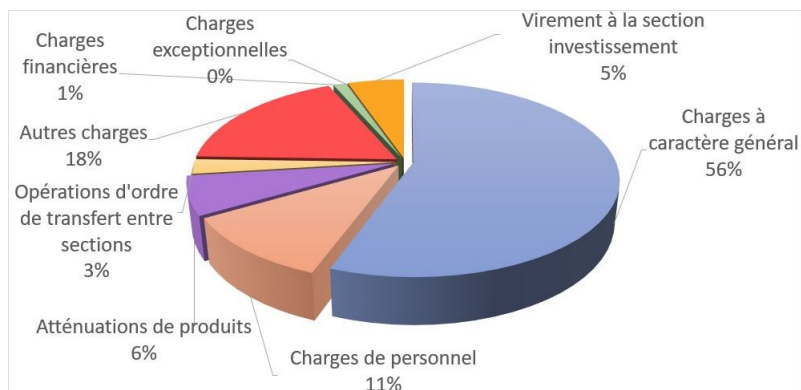
Libellé	Prévu	Réalisé
Opérations d'ordre de transfert entre section	3 023,00 €	8 198,00 €
Dotations, fonds divers et réserves	28 686,62 €	27 914,72 €
Subventions d'investissement	1 000,00 €	334,00 €
Emprunts et dettes assimilées	-	-
Virement de la section de fonctionnement	25 621,41 €	-
Immobilisations incorporelles	2 340,16 €	-
Immobilisations corporelles	5 175,00 €	15,66 €
<b>TOTAL</b>		<b>36 462,38 €</b>

Le Conseil Municipal, lors de la séance du 5 avril 2019 a approuvé à l'unanimité des présents le Budget Primitif 2019 qui se présente comme ci-dessous :

## SECTION DE FONCTIONNEMENT

### DÉPENSES

Libellé	Dépenses
Charges à caractère général	94 987,51 €
Charges de personnel	18 700,00 €
Atténuations de produits	11 003,00 €
Opérations d'ordre de transfert entre sections	4 191,00 €
Autres charges	30 698,50 €
Charges financières	2 010,59 €
Charges exceptionnelles	100,00 €
Virement à la section investissement	9 014,21 €
<b>TOTAL</b>	<b>170 704,81 €</b>



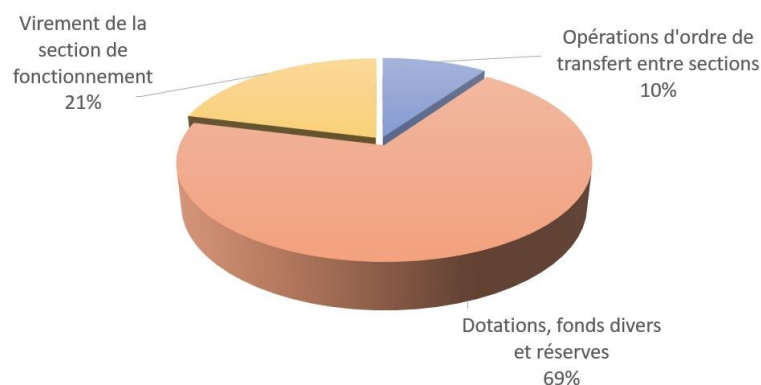
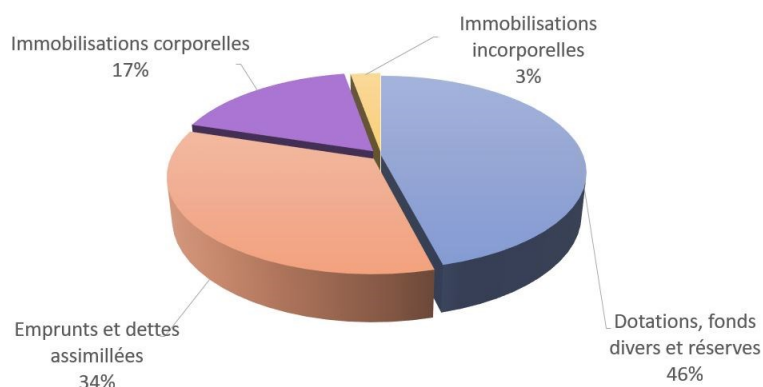
### RECETTES

Libellé	Recettes
Résultat reporté	58 055,57 €
Produits des services, du domaine et ventes diverses	490,00 €
Impôts et taxes	48 000,00 €
Dotations, subventions et participations	53 009,24 €
Autres produits de gestion courante	11 000,00 €
Produits exceptionnels	150,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>170 704,81 €</b>

## SECTION D'INVESTISSEMENT

### DÉPENSES

Libellé	Dépenses
Solde d'exécution reporté	-
Dotations, fonds divers et réserves	19 616,31 €
Emprunts et dettes assimilées	14 505,21 €
Immobilisations corporelles	7 400,00 €
Immobilisations incorporelles	1 200,00 €
Subventions d'équipement	-
<b>TOTAL</b>	<b>42 721,52 €</b>



### RECETTES

Libellé	Recettes
Opérations d'ordre de transfert entre sections	4 191,00 €
Dotations, fonds divers et réserves	29 516,31 €
Subventions d'investissement	-
Virement de la section de fonctionnement	9 014,21 €
Immobilisations incorporelles	-
Immobilisations corporelles	-
<b>TOTAL</b>	<b>42 721,52 €</b>

## TAXES LOCALES

Le maintien des taxes locales a été voté à l'unanimité lors du Conseil Municipal du 5 avril 2019. Ces taxes se décomposent comme ci-dessous :

Taxe d'habitation	10,34%
Taxe foncière bâti	11,44%
Taxe foncière non bâti	15,10%
CFE (Cotisation Foncière des Entreprises)	14,30%

Ce qui représente un produit fiscal « attendu » de 40 815 €.

Un prélèvement au profit de la garantie individuelle de ressources (FNGIR) s'élève à 10 403 €.

Détail des allocations compensatrices :

Taxe d'habitation	4 924 €
Taxe foncière bâti	49 €
Taxe foncière non bâti	437 €
CFE (Cotisation Foncière des Entreprises)	465 €

## CCAS

Le **CCAS** ou **centre communal d'action sociale** est chargé d'exercer les compétences détenues par la commune en matière d'action sociale. L'administration de cette structure est assurée par un conseil d'administration présidé par le maire et composé, pour moitié, d'élus de la commune et, pour moitié, de personnes nommées pour leurs compétences. Le CCAS fournit en effet des renseignements et des services à divers publics. Il a pour **mission de répondre aux besoins sociaux de l'ensemble de la population** : des familles, des jeunes, des personnes âgées, des personnes handicapées et des personnes en difficulté.

**Si vous avez la moindre demande, merci de vous adresser à Annie RADUGET, Maire de la commune.**

Les demandes sont ensuite étudiées de façon **anonyme** au sein du CCAS. La confidentialité sera strictement respectée.

Le CCAS organise différentes manifestations et différentes actions : voyages et repas des aînés, aides aux plus démunis, repas au lycée Jacques Cœur, journées culturelles, cadeaux de Noël pour les enfants...

Pour cela, il dispose d'un budget propre en section de fonctionnement uniquement. Le Compte Administratif 2018 et le Budget 2019 ont été votés, à l'unanimité, le 6 avril 2019 et sont composés comme ci-dessous :

### COMPTE ADMINISTRATIF 2018

#### DÉPENSES

Libellé	Prévu	Réalisé
Charges à caractère général	5 550 €	1 536,06 €
Autres charges	1 000,00 €	-
<b>TOTAL</b>		<b>1 536,06 €</b>

#### RECETTES

Libellé	Prévu	Réalisé
Résultat reporté	5 006,79 €	5 006,79 €
Dotations, subventions et participations	1 500,00 €	1 500,00 €
Produits exceptionnels	43,21 €	405,00 €
<b>TOTAL</b>		<b>6 681,79 €</b>

### BUDGET 2019

#### DÉPENSES

Libellé	Dépenses
Charges à caractère général	5 145,73 €
Autres charges	1 500,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>6 645,73 €</b>

#### RECETTES

Libellé	Recettes
Résultat reporté	5 145,73 €
Dotations, subventions et participations	1 500,00 €
Produits exceptionnels	-
<b>TOTAL</b>	<b>6 645,73 €</b>

#### Dates des manifestations du CCAS :

**6 mars** : Repas au Lycée Jacques Cœur

**17 mai** : Repas au Lycée Jacques Cœur

**8 septembre** : Voyage à Chenonceau

**19 octobre** : Visite du Safran à Moulins-sur-Yèvre

**1er décembre** : Festivités de fin d'année

**14 décembre** : Spectacle de Noël des enfants

**Présidente** : Annie RADUGET

**Vice-présidente** : Marie-Claude LADANNE

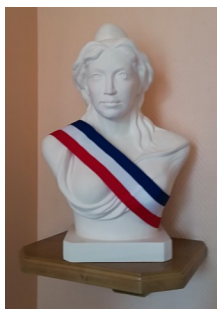
**Conseillers** : Valérie CHARLES, Nadège FOSSÉ,  
Michel BLIN, Jérémie DUPIN.

**Nommés par le maire** : Claudine BOUCHERAT,  
Joëlle RENAUD, Dorine SAINT-PAUL,  
Laurent FOURRÉ, Claude OUZÉ.



## MARIANNE

Le buste de Marianne a trouvé sa place dans la salle du conseil et salle des mariages de la mairie.



## NOUVEAU SERVICE

De plus en plus de démarches doivent aujourd'hui être réalisées par internet.

La municipalité a donc mis à la disposition des habitants un ordinateur afin de permettre de répondre à ces nouveaux besoins.

Vous pouvez bénéficier de l'accès à cet espace aux heures d'ouverture de la mairie ou sur rendez-vous.



## BOITE À LIVRES

Installation d'une boîte à livre dans l'abribus de la commune, chacun peut venir y déposer ou y emprunter un livre, une bande dessinée ou un magazine.



## TRAVAUX

Quelques travaux ont été réalisés sur la commune :

- rafraîchissement des peintures du cimetière, de la salle polyvalente, de la mairie...
- nettoyage et pose de carrelage du garage.
- réaménagement du bureau du secrétariat de la mairie.
- remplacement de la porte de service du restaurant .

Des travaux sur l'assainissement sont prévus au cours du troisième trimestre.



## PROJETS

Les travaux de mise en conformité pour l'accessibilité continuent. Cette année, ce sont les places de parking de la salle polyvalente et place de l'église qui seront réalisées.

Une étude est également en cours pour l'amélioration et la mise aux normes des locaux de la mairie :

- isolation, changement des boiseries.
- création d'un wc intérieur.

## Marie-Pierre Richer succède à François Pillet au Sénat

Marie-Pierre Richer est devenue le lundi 4 mars Sénatrice du Cher. Si elle a renoncé à son mandat municipal à Dun-sur-Auron et à la présidence du service départemental d'incendie et de secours, elle reste conseillère départementale.

La nomination de François Pillet, dont elle était la remplaçante, au Conseil Constitutionnel est venue bouleverser sa vie d'élue, en lui ouvrant les portes du Sénat.

Marie-Pierre Richer ne peut s'écrire sans ces mots. « J'ai des convictions, des valeurs, mais jamais de certitudes. J'ai même toujours été étonnée qu'on vienne me chercher, qu'on puisse penser que je puisse aller toujours plus loin dans mon engagement ».

### Dans les pas de François Pillet

A chaque fois, elle était la première femme. Une réalité dont elle dit « mesurer l'importance pour certains », mais qu'elle regarde avec distance. « Je ne veux pas porter le fait d'être une femme comme un étendard. Ce n'est pas ce qui compte dans ma manière d'envisager mes mandats. Ce qui compte, c'est le terrain, l'ancrage. C'est la raison pour laquelle j'ai tenu à rester conseillère départementale, qui me permet de conserver un lien avec le territoire ».

Dans sa fonction de sénatrice, Marie-Pierre Richer entend, ainsi, se glisser dans les pas de François Pillet, « une personnalité rare, reconnue par ses pairs, un homme aux valeurs humanistes affirmées. Quelle responsabilité... Tout cela m'engage ».



Marie-Pierre RICHER  
est venue découvrir  
notre commune  
le 26 avril 2019.

## MARCHÉ AUX TRUFFES

C'est le 12 janvier dernier que s'est déroulé notre 4ème marché aux truffes à Lapan organisé par l'Association des Trufficulteurs de Champagne Berrichonne et l'ALCSL avec le concours de la commune. Celui-ci a permis d'apporter un peu d'animation dans notre village où se sont retrouvés les amateurs de ce savoureux diamant noir.



Plus de 120 personnes sont venues découvrir ce précieux champignon et déguster les produits truffés proposés à la dégustation (panna cotta, ganache chocolat blanc, chantilly) accompagnés d'un petit verre de Venesmes. Environ 15 kg de truffes exclusivement du Berry étaient mis en vente par une dizaine de producteurs. Cela représente une quantité très raisonnable,

malgré les appréhensions de début de saison de nos trufficulteurs, en raison d'un été 2018 particulièrement aride. Nouveauté cette année : du beurre de truffes était également proposé à la vente.

Ce marché fut suivi par un dîner « tout truffe » à la salle polyvalente où 80 convives se sont régalés des mets truffés servis dans une ambiance très conviviale. Merci à tous les bénévoles qui se sont dévoués pour que cette journée et cette soirée soient une réussite.

Il est indéniable que cette production locale met un coup de projecteur supplémentaire sur notre petit village qui jusqu'à maintenant était plutôt connu pour sa pêche et sa tête de veau...

Rendez-vous l'année prochaine pour une 5ème édition.





## BUS NUMÉRIQUE

A l'initiative de la mairie, le 6 mai 2019, le Bus Numérique de la région Centre Val de Loire s'est arrêté dans notre commune pour une journée d'initiation et de perfectionnement à l'outil informatique à destination des séniors.

Une dizaine d'habitants de Lapan ont pu profiter de cette journée et ont été très satisfaits des ateliers et des activités présentés.

Les participants ont d'ores et déjà demandé à renouveler cette journée.



## MISS UNION SPORTIVE FLORENTAISE



L'Union Sportive Florentaise Omnisport a organisé, le 26 janvier 2019, son élection de Miss et de Mister Union Sportive Florentaise (USF).

Axelle Legoffe (section fitness), habitant à Lapan, a été élue Miss USF et ses deux dauphines sont Sarah Melloula (section fitness) et Charlotte Roussel (section gym vitalité).

**Toutes nos félicitations à Axelle !**

## ETAT CIVIL

*Nos joies*

Pacs le 11 mars 2019

Mickael Potier et Emmanuelle Vauzel.

*Félicitations aux jeunes pacsés*

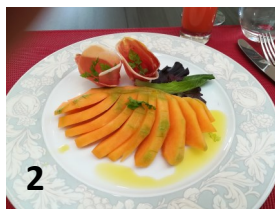
*Nos peines*

Décès de Mme Corinne Massicot le 19 avril 2019 à l'âge de 55 ans.

*Sincères condoléances à Christophe*



## EVÈNEMENTS



1, 2, 3 et 4 Repas au lycée Jacques Cœur du 17 mai 2019.

5, 6 et 7 Randonnée organisée par l'ALCSL du 19 mai 2019. \*

*\* Malgré un temps maussade, 104 personnes ont participé à la randonnée.*

*Félicitations à Mme Louissette Bisson, 78 ans, qui a parcouru les 5 km, ainsi qu'à Julie Tourancheau, 8 ans qui a fait le parcours de 11 km. Toutes deux de Lapan.*

## A VOS AGENDAS

**14 juillet** - Célébration de la Fête Nationale - **Salle polyvalente.**

**7 septembre** - Concours de pétanque organisé par l'ALCSL - **Terrain de la salle polyvalente.**

**8 septembre** - Voyage du CCAS : Déjeuner croisière et visite du château de Chenonceau - **Départ place de l'église.** (les inscriptions sont closes)

**19 octobre** - Journée culturelle du CCAS : Visite du Safran à Moulins-sur-Yèvre suivi d'un repas - **Départ place de l'église.** (quelques places disponibles)

**11 novembre** - Cérémonie du souvenir - **Monument aux morts à 11h.**

**16 novembre** - Soirée moules-frites organisée par l'ALCSL - **Salle polyvalente.**

**1er décembre** - Festivités de fin d'année du CCAS - **Salle polyvalente.**

**14 décembre** - Spectacle de Noël des enfants du CCAS - **Salle polyvalente.**

**10 janvier** - Vœux du maire - **Salle polyvalente.**

**11 janvier** - Marché aux truffes - **Salle polyvalente.**

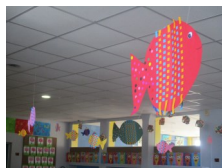


Retrouvez plus de dates des évènements qui se déroulent sur notre commune sur le site Internet.



## Ecole maternelle de Lunery

**Janvier** : le 10 janvier, les enfants ont assisté à un spectacle interactif « Sur la piste des arts ». Le 28 janvier, préparation et dégustation de galettes des rois. Les élèves portaient les jolies couronnes qu'ils avaient fabriquées en classe.



**Mars** : spectacle musical « Bienvenue au cirque ».

**Avril** : pour le 1er avril, fête des poissons, décoration de la classe, blagues, surprises et café des parents.

**Mai** : le 6 mai, sortie scolaire au château d'Ainay-le-Vieil. Les élèves ont visité le château et ont réalisé des poteries. Le 24 mai, les classes de maternelle ont participé aux « écoles qui chantent » avec l'école élémentaire.



## Ecole primaire de Lunery



**Janvier** : Les élèves de CP et CE1 sont allés voir le spectacle interactif « Sur la piste des arts » avec la maternelle. Le spectacle des plus grands avait pour thème le système solaire.

**Mars** : Pour le « printemps des poètes », les élèves ont lu et créé quelques textes poétiques.

**Avril** : Le 5 avril a eu lieu notre deuxième parcours du cœur « René Mariat de tout cœur ». Onze équipes ont participé à divers ateliers encadrés par les enseignants et les parents.



Le 26 avril, les élèves de CP et CE1 ont présenté une exposition sur le thème de l'eau suite à des interventions de Nature 18 dans les classes. Les CE2, CM1 et CM2 l'ont complétée par quelques productions et un chant.

**Mai** : Pour la semaine de la marche et du vélo, l'école a choisi de marcher, mais de façon citoyenne ! Les enfants ont participé à deux « Clean Walks » : des randonnées pendant lesquelles ils ont ramassé (avec précaution et munis de gants) les nombreux déchets rencontrés.

**Juin** : Le 6 juin, les élèves étaient fiers et heureux d'inaugurer le nouveau jardin de l'école, devant quelques parents élus, la municipalité et le jury des écoles fleuries. Ce jardin est au centre de notre projet d'école et, avec toutes les autres actions menées tout au long de l'année, nous a permis d'obtenir le label « Eco-Ecole ».



Le 13 juin, toutes les classes sont parties au château de Guédelon.

## Ecole d'Arcay

**Février et avril** : Dans le cadre de la sortie pédagogique « école et cinéma », les élèves de l'école d'Arcay ont visionné le 2ème film de l'année scolaire en février 2019. Pour les plus petits la projection du film était « le petit chat curieux » et pour les plus grands « Max et les Maximonstres » et en avril « Cadet d'eau douce ».



**Avril** : Le 27 avril après-midi, une chasse aux œufs a été organisée par la municipalité. Des parents ont apporté leur contribution au bon déroulement du jeu. Enfants et parents se sont ensuite réunis autour d'un goûter que les parents ont apporté. Les enfants ont passé un agréable moment avec leurs camarades. Enfin, Le Conseil Municipal a offert des chocolats aux enfants présents à cette manifestation.

**Mai** : Semaine de la marche et du vélo du 6 au 10 mai a permis de faire prendre conscience de la nécessité d'avoir une activité physique. Tous les élèves de l'école ont participé aux ateliers.



**Juin** : Voyage de fin d'année pour la classe de maternelle au Moulin de Maupertuis à Donzy (58). Découverte du moulin, atelier pédagogiques et processus de transformation du blé à la farine. Fabriquer une pâte à pain et le façonner, reconnaître les goûts et les senteurs liés au monde de la meunerie. Chaque élève est reparti avec son petit pain frais.

Pour les classes de primaires, voyage aux Grands Moulins à Graçay : thème sur la biodiversité, découverte de la nature à travers son marais et d'un sentier d'interprétation.

## RAPPEL

Afin de mieux vivre ensemble, voici une liste non exhaustive de règles à respecter.

## BRUITS ET VOISINAGE

### Travaux de bricolage et de jardinage

Tout bruit de nature à porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme par sa durée, sa répétition, ou son intensité, causé sans nécessité ou dû à un défaut de précaution, est interdit de jour comme de nuit. Les travaux de bricolage ou jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, tels que tondeuse à gazon à moteur thermique, tronçonneuse, perceuse, raboteuse ou scie mécanique ne peuvent être effectués que :

- les jours ouvrables (du lundi au vendredi) de 8h30 à 12h00 et de 14h30 à 19h30
- les samedis de 9h00 à 12 h00 et de 15h00 à 19h00
- les dimanches et jours fériés de 10h00 à 12h00



### Animaux domestiques



Les propriétaires et responsables d'animaux sont tenus de prendre toutes mesures propres à éviter une gêne sonore pour le voisinage, y compris par l'usage de tout dispositif dissuadant ces animaux de faire du bruit de manière répétée et intempestive. La loi ne pénalise pas directement les aboiements de chiens, mais sanctionne par contre les propriétaires ou possesseurs d'animaux qui ne prennent pas toutes les mesures propres à éviter une gêne pour le voisinage.

## HYGIÈNE ET PROPRETÉ

### Ordures ménagères et déchets recyclables

Parce qu'ils peuvent dégager de mauvaises odeurs, encombrer les trottoirs ou encore générer des problèmes de sécurité, les conteneurs ne doivent pas rester sur la voie publique après leur collecte.



### Déchets

Tout producteur ou détenteur de déchets est tenu d'en assurer ou d'en faire assurer la gestion.

Une carcasse de véhicule se définit comme un véhicule qui semble privé des éléments indispensables à son utilisation normale et insusceptible de réparation immédiate à la suite de dégradations ou de vols. Dans cette hypothèse, plusieurs conditions doivent être remplies. Il doit bien s'agir d'une carcasse et le véhicule doit :

- constituer une atteinte grave à la santé ou à la salubrité publiques,
- contribuer à la survenance d'un risque sanitaire grave,
- constituer une atteinte grave à l'environnement.

### Déjections d'animaux



Les excréments d'animaux sont un désagrément pour tous. Les propriétaires d'animaux sont priés de ramasser ces déjections qui portent atteinte à notre environnement.

### Brûlage des déchets

Il est rappelé que tout feu est strictement interdit. La circulaire n° 2011-431 du 18 novembre 2011 interdit le brûlage à l'air libre des déchets verts. Les déchets végétaux issus de l'entretien des jardins privés sont assimilés à des déchets ménagers.

Des solutions plus respectueuses pour l'environnement existent : apport des végétaux en déchetterie ou compostage.



## ANIMAUX

### Chiens dangereux

Les propriétaires de "chiens dangereux" doivent se mettre en conformité avec la réglementation.

### Animaux errants

La divagation des animaux sur la commune est la responsabilité du Maire.

Est considéré comme en état de divagation tout chien qui, en dehors d'une action de chasse, de la garde ou de la protection d'un troupeau, n'est plus sous la surveillance effective de son maître, se trouve hors de portée de voix de celui-ci ou de tout





instrument sonore permettant son rappel, ou qui est éloigné de son propriétaire ou de la personne qui en est responsable d'une distance dépassant 100 mètres. Est par ailleurs en état de divagation, tout chien abandonné livré à son seul instinct, sauf s'il participait à une action de chasse et qu'il est démontré que son propriétaire ne s'est pas abstenu de tout entreprendre pour le retrouver et le récupérer, y compris après la fin de l'action de chasse.

Est considéré comme en état de divagation tout chat non identifié trouvé à plus de 200 mètres des habitations ou tout chat trouvé à plus de 1 000 mètres du domicile de son maître et qui n'est pas sous la surveillance immédiate de celui-ci, ainsi que tout chat dont le propriétaire n'est pas connu et qui est saisi sur la voie publique ou sur la propriété d'autrui.

La loi ne donne pas de définition de l'état d'errance ou de divagation pour les autres espèces animales. Toutefois, la jurisprudence considère en général qu'un animal, qui n'est pas un chien ou un chat, est considéré comme errant ou en état de divagation dès lors qu'il est trouvé sans gardien sur le terrain d'autrui ou sur la voie publique. Un troupeau de moutons pacageant sur les terrains d'autrui a ainsi pu être considéré comme étant en état de divagation.

## LES PLANTATIONS EN DOMAINE PRIVÉ

### Principe

Le principe général est de tout faire pour éviter que les arbres ne surplombent les propriétés voisines et y causent des dommages. On ne peut donc planter qu'à une distance minimale de la limite séparative.

### Règles de distance et de hauteur

Si les plantations ont une hauteur inférieure à 2 mètres, la distance minimale à respecter est de 50 centimètres à partir de la ligne séparatrice des deux domaines. Par contre, si la hauteur des plantations est supérieure à 2 mètres, la distance à respecter est d'au moins deux mètres à partir de la propriété voisine. Cette distance se mesure à partir du milieu du tronc de l'arbre ou de l'arbuste et du milieu du mur ou de la ligne séparatrice. La hauteur quant à elle se mesure à partir du sol jusqu'à la pointe. En ce qui concerne les plantes grimpantes et les arbres à espaliers dans le cas d'un mur mitoyen, chacun est libre de planter pourvu que les plantes ne dépassent pas la cime du mur en question. Si les murs sont privés, seul le propriétaire peut y adosser des plantes palissées.



### Obligation d'entretien



Tout propriétaire a l'obligation de couper les branches ou les feuilles qui dépassent chez le voisin. Ce dernier n'a pas le droit de les couper lui-même. Cependant, il peut exiger qu'un élagage soit entrepris au niveau des lignes séparatrices même si l'arbre risque de mourir. Le voisin peut demander une indemnisation suite aux préjudices causés par les racines des arbres qui empiètent son domaine ou aux feuilles qui arrivent dans les gouttières et bouchent le système de canalisation. Dans le cas d'une haie mitoyenne, l'entretien est effectué à tour de rôle selon un accord signé au préalable entre les deux voisins.

De même, les frais de maintenance sont partagés. Les frais d'entretien sont à la charge du locataire dans le cas d'une location.

### La récupération des fruits et des fleurs

Les fruits tombés naturellement des branches sur une propriété voisine peuvent être récupérés par les voisins. Par contre, la loi interdit de récolter les fruits des branches qui dépassent la limite de la propriété.



## SI ON PLANTAIT

L'opération collective de plantation du Pays Berry Saint Amandois est reconduite cette année encore. Vous pouvez acquérir des arbres, arbustes, arbres fruitiers et solliciter l'intervention de l'entreprise d'insertion retenue pour le Pays afin de procéder aux travaux de plantation. Vous bénéficiez d'une réduction de 50% après déduction de la subvention.

Dossier à déposer avant le 15 juillet 2019. Pour plus de renseignements et pour connaître les conditions de l'aide contactez le 02.48.96.16.82 ou par mail : [pays.berry.st.amandois@orange.fr](mailto:pays.berry.st.amandois@orange.fr).

## TRANQUILLITÉ VACANCES



Avant votre départ, les services de police ou de gendarmerie peuvent, à votre demande, surveiller votre domicile. Pour cela, il faut compléter le formulaire de demande, fourni par la gendarmerie, disponible à la mairie ou à télécharger sur le site internet [lapan.fr](http://lapan.fr)

# REFERENDUM D'INITIATIVE PARTAGÉE

Le référendum d'initiative partagée est le dispositif de recueil des soutiens aux propositions de loi référendaire, prévu par l'article 11 de la Constitution depuis la révision constitutionnelle de 2008.

Un référendum portant sur les domaines mentionnés à l'article 11 de la Constitution « peut être organisé à l'initiative d'un cinquième des membres du Parlement, soutenue par un dixième des électeurs inscrits sur les listes électorales ».

Suite au décret portant ouverture de la période de recueil des soutiens, publié au Journal officiel du 12 juin 2019, vous pouvez déposer un soutien à la proposition de loi visant à affirmer le caractère de service public national de l'exploitation des aéroports de Paris.

La proposition de loi doit recueillir le soutien d'au moins 4 717 396 électeurs, soit un dixième du corps électoral national.

Préalablement, 248 députés et sénateurs, soit 1/5e des membres du Parlement avaient présenté cette proposition de loi et l'avaient transmise au Conseil constitutionnel. Le Conseil avait jugé que la proposition de loi était conforme aux règles d'organisation d'un RIP. Cette initiative parlementaire est intervenue aussitôt après l'adoption définitive par le Parlement, le 10 avril 2019, du projet de privatisation du groupe Aéroport de Paris, dans le cadre de la loi Pacte mais avant la promulgation de la loi.

La période de recueil des signatures pour le référendum d'initiative partagée sur la privatisation des aéroports de Paris (ADP) ouvre le 13 juin 2019 à 0 heure pour une durée de neuf mois.

La loi organique relative au référendum d'initiative partagée (RIP) prévoit que les soutiens sont recueillis sous forme électronique.

Seuls les citoyens français inscrits sur les listes électorales peuvent déposer leur soutien.

Pour le recueil des signatures, le ministère de l'intérieur met à disposition des électeurs un site internet <https://www.referendum.interieur.gouv.fr/>

Les personnes qui n'ont pas d'accès à internet peuvent déposer leur soutien à la mairie de TROUY. Deux possibilités sont offertes :

Déposer votre soutien sur un ordinateur de la mairie mis à votre disposition ;

Déposer votre soutien, sous forme papier (formulaire Cerfa) qui sera enregistré électroniquement par l'agent communal habilité.

## NUISIBLES

En cas de nuisibles ou d'indésirables, vous pouvez contacter la société ci-dessous qui est certifiée et qui peut intervenir pour vous aider.

**SP5D France**  
• Dératisation • Désinsectisation  
• Désinfection • Détaupage  
• Dépigeonnage  
Sanitation Publique

**Stéphane PACOT** URGENCES  
7j/7 24h/24

18220 Sainte Solange  
sp5d.direction@orange.fr 06.34.50.09.42

## DÉMARCHAGES

Attention aux démarchages, physiques et téléphoniques. Ne laissez jamais entrer des individus inconnus. Lors de certains appels, les correspondants indiquent que c'est la Mairie qui leur a fourni votre numéro, **ce qui est faux**.

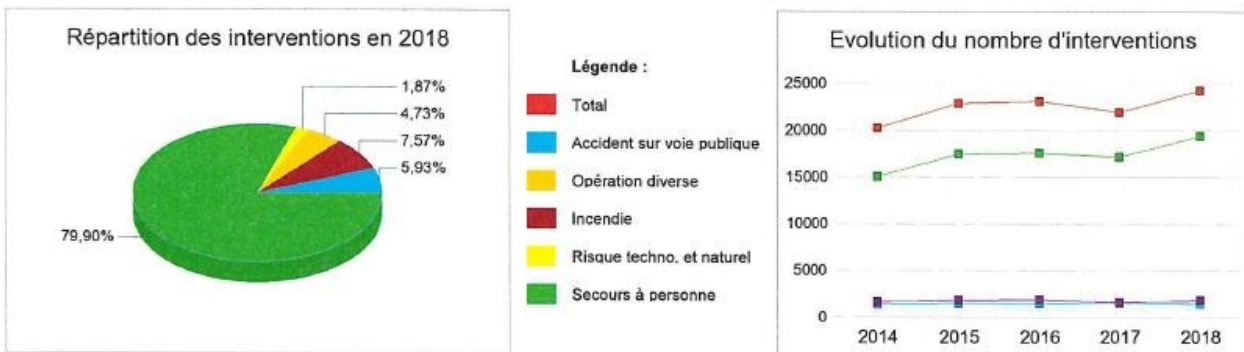
En cas de problème, n'hésitez pas à contacter les services de gendarmerie.

## INSEE

L'insee réalise actuellement une enquête statistiques. Seule la route de la vallée du Cher est concernée. Les personnes sondées ont reçu un courrier à ce sujet.



#### Synthèse de l'activité opérationnelle sur l'ensemble du département du Cher



#### Synthèse de l'activité opérationnelle sur la commune de LAPAN

Population DGF* 2015	205 hab.	Centre(s) de secours intervenant(s) majoritairement en 1er appel	Effectif au 01/01/2019
Contribution SDIS	5 394 €	CIS de LUNERY	16 SP Volontaires

\* Population DGF = Population INSEE + 1 hab./résidences secondaires + 1hab./place de caravanes



	Activité départementale			Activité sur LAPAN		
	2017	2018	Evolution en %	2017	2018	Evolution en %
Nombre d'interventions	21 945	24 284	10,7%	9	7	-22,2%
Nombre de départs d'engins	30 900	33 106	7,1%	19	12	-36,8%
Nombre de victimes	19 122	21 387	11,8%	14	11	-21,4%

## LISTES ÉLECTORALES

### Êtes-vous bien inscrit sur les listes électorales ?

Pour le savoir :

- 1/ Rendez-vous sur [www.demarches.interieur.gouv.fr](http://www.demarches.interieur.gouv.fr), rubrique « Élections » sur le service en ligne « Interroger sa situation électorale ».
- 2/ Renseignez le code postal et la commune dans laquelle vous êtes normalement inscrit ainsi que vos informations personnelles (nom, prénoms\*, date de naissance).
- 3/ Vous obtenez la confirmation de votre inscription dans cette commune. Si ce n'est pas le cas, vous pouvez faire une vérification dans une autre commune ou vous inscrire directement.

\*Pensez à renseigner tous les prénoms de votre état civil.

## OFFICE DE TOURISME



Guide disponible en mairie ou sur le site internet [Lapan.fr](http://Lapan.fr).

## TRANSPORTS SCOLAIRES

Rentrée Scolaire - Année 2019 2020

Attention, la carte remise l'année dernière servira plusieurs années **ne pas la détruire** en fin d'année scolaire.

Il n'y a pas que la puce visible qui est utile dans la carte mais une âme électronique se trouve dans l'épaisseur de cette dernière ; il faut donc prendre grand soin de votre carte en la laissant dans un étui.

Inscriptions :

Elles pourront se faire à partir du 4 juin 2019, au-delà du 12 juillet 2019 inclus **une majoration sera appliquée** aux frais de gestion.

La période d'inscription sans majoration est étendue au 25 juillet 2019 inclus pour ceux qui s'inscriront en ligne sur le site [www.remi-centrevaldeloire.fr](http://www.remi-centrevaldeloire.fr).

Vous trouverez le formulaire également sur le site internet [lapan.fr](http://lapan.fr)



## CANICULE

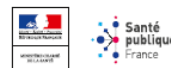
**CANICULE, FORTES CHALEURS**  
ADOPTÉZ LES BONS RÉFLEXES

- Mouiller son corps et se ventiler
- Manger en quantité suffisante
- Maintenir sa maison au frais : fermer les volets le jour
- Ne pas boire d'alcool
- Donner et prendre des nouvelles de ses proches
- Éviter les efforts physiques

**BOIRE RÉGULIÈREMENT DE L'EAU**

**EN CAS DE MALAISE, APPELER LE 15**

Pour plus d'informations : 0 800 06 66 66 (appel gratuit depuis un poste fixe)  
[www.sante.gouv.fr/canicule](http://www.sante.gouv.fr/canicule) • [www.meteo.fr](http://www.meteo.fr)



## ZOOM SUR...

La commune dispose de plusieurs gîtes et chambres d'hôtes labellisés Gîtes de France.

Dans le Bourg, la Ferme de la Fontenille, possède :

- un gîte pouvant accueillir jusqu'à 8 personnes.
- trois chambres d'hôtes avec possibilité de table d'hôtes.

Plus d'informations sur [lafontenille.fr](http://lafontenille.fr).



Au Breuil, un gîte pouvant accueillir 7 personnes est disponible

Plus d'informations sur <https://www.gites-de-france.com/fr/centre-val-de-loire/cher/gite-du-breuil-h18g009247>.








**ma p'tite laine**  
02.48.55.32.03

6 Square Henri Barbusse  
18400 Saint-Florent-sur-Cher

**Photoéopicture**  
Photographie



**Pascal Renaudet**

✉ [photoeopicture@gmx.fr](mailto:photoeopicture@gmx.fr)  
**02 48 24 04 11**  
**06 86 67 99 27**

n° Siret : 821 271 308

**Caravelle**  
Courtiers en Assurances

Marc Pelletier  
Courtier  
06 63 88 06 59

[m-pelletier@caravelle-assurances.com](mailto:m-pelletier@caravelle-assurances.com)  
7, rue de Rémigny 58000 NEVERS **03 86 36 00 33**

**Gladys Style**  
Déco d'intérieur



Coaching déco  
Amenagement  
Evènementiel  
Paysage d'intérieur

[www.gladystyle.fr](http://www.gladystyle.fr)  
**06 50 78 25 24**  
[gladystyle18@gmail.com](mailto:gladystyle18@gmail.com)

**PASCAL ESPACES VERTS**  
Un Mot Un Geste et Pascal Fait Le Reste

**PASCAL**

106 Chemin Du Breuil  
18340 Lapan

06/50/85/83/24  
06/50/40/75/71

**LAPAN ENERGIE**  
Micro-entrepreneur

CLIMATISATION  
PLOMBERIE - SANITAIRE - CHAUFFAGE  
ÉLECTRICITÉ



**06 62 07 67 38**

[Tony.plisson@orange.fr](mailto:Tony.plisson@orange.fr)  
123 Chemin de la fontenille  
18340 LAPAN



**NUTRI BIENETRE**  
80% Nutrition 20% Activité Physique  
Club de Forme,  
Bien Être et Nutrition



Carole RENAULT, Coach Forme et Bien Être  
☎ :06.48.71.46.90

**Laeti'sanes et Aromates**  
Les bienfaits des plantes, naturellement

Plantes pour infusions  
Aromates  
Céréales  
Graines de lin  
Graines de courge  
Baies de Goji  
....



**Laetitia Jolivet**  
17 chemin du Bouchet  
18340 LAPAN  
tel :0658353823

**MOREAU Morgan**  
Auto Entrepreneur

Réparation et Entretien matériel  
de plaisance

**06.63.05.10.43**

18340 LAPAN

[morganmoreau@hotmail.com](mailto:morganmoreau@hotmail.com)



N° SIRET 811 720 648 00013

**MARLENA MACIASZCZYK**

**LaPolka**

Bar Restaurant  
Cuisine française et des pays de l'est  
2 Chemin de Houet  
18-340 LAPAN  
Tél: 02-48-68-53-52  
E-mail: [Lapolkarentois@gmail.com](mailto:Lapolkarentois@gmail.com)

Ouverture:  
Mardi au samedi: 8h30-14h et 17h-21h  
Mercredi Fermé  
Dimanche: 9h-14h

## COORDONNÉES UTILES

### MAIRIE

48 route de la Vallée du Cher  
18340 Lapan

02 48 68 90 28

mairie@lapan.fr

www.lapan.fr

Lundi et Jeudi de 9h à 16h



**Fermeture annuelle**  
du 1<sup>er</sup> au 29 août inclus

*Vous pouvez également prendre rendez-vous avec les élus de la commune.*

**Annie Raduget**, Maire

06 74 72 14 17

02 48 68 96 67

**Jean Borello**, 1<sup>er</sup> adjoint

06 11 77 33 05

09 53 76 61 99

**Marie-Claude Ladanne**, 2<sup>ème</sup> adjointe

06 44 99 55 59

02 48 68 96 03

### SALLE POLYVALENTE

10 chemin de la Fontenille  
18340 Lapan

### GENDARMERIE

Levet 02 48 66 66 15

Châteauneuf sur Cher 02 48 62 01 91

Dun sur Auron 02 48 66 64 95

### COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Comcom ABC 02 48 60 42 74

### SERVICES D'AIDE À DOMICILE

Présence verte 18 02 48 23 06 82

Ménagez-vous 02 36 24 66 42

### SANTÉ

SOS Médecin 02 48 23 33 33

Pharmacie de garde 3237

Centre Anti-poison 02 41 48 21 21

Centre Hospitalier Bourges 02 48 48 48 48

Enfance maltraitée 119

### ANIMAUX

SPA (Quatre Vents) 02 48 24 13 32

### SECOURS

Samu 15

Pompiers 18

Police 17

Appel d'Urgence Européen 112

### ORDURES MÉNAGÈRES

SMIRTOM Saint-Amandois 02 48 60 66 89

### DÉCHETTERIE

Venesmes - Route de Corquoy 02 48 60 03 91

Levet - Les Dames Roses

### SYNDICAT DES EAUX

SMEAL de Lapan 02 48 68 00 25

### ASSAINISSEMENT

Société MEYER 02 36 64 22 49

Directrice de la Publication : Annie Raduget

Ont contribué à la réalisation de ce numéro : Valérie Charles, Jérémie Dupin, Nadège Fossé, Christine Gauriat, Daniel Gauriat, Nicolas Malin

Crédits photos : Mairie de Lapan, l'ALCSL - Impression : Imprimerie Saint-Amandoise. Dépôt légal : 120 exemplaires.